

Commission de services régionaux de la Capitale
COMITÉ DE RÉVISION ET DE RAJUSTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT (CRRRA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 24-05 (le mardi 28 mai 2024, à 17 h)
CSRC – Réunion virtuelle par Zoom et diffusion sur Internet (860, rue Prospect, Fredericton, N.-B.)

MEMBRES PRÉSENTS : Susan Jonah, Peter Morrison, Lise Forbes, Earl Robinson, Bobbi Hartt, Amy Floyd, Danny Roy, Carmen Nason, Joey Bernard, Peter DuFour, Marty Forsythe

MEMBRES ABSENTS : Aucun

SONT AUSSI PRÉSENTS : Lonnie Forbes, gestionnaire de Construction et Développement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Tina McCallum, planificatrice principale; Raghav Parikh, planificateur; Mary Stone, secrétaire de séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par C. Nason; appuyé par L. Forbes

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. »

Proposition adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par J. Bernard; appuyé par C. Nason

PROPOSITION : « Que le procès-verbal de la réunion 24-04 soit approuvé tel que présenté. »

Proposition adoptée

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucune

4. DÉROGATIONS DES AGENTES D'AMÉNAGEMENT : Lonnie Forbes présente les dérogations des agentes d'aménagement et les réapprobations de lotissement pour le mois d'avril 2024.

5. AFFAIRES NOUVELLES

Point 24-05-05

Demandeur : Surtek Group Ltd.

Lotissement Anderson 2024-1

Considération de la création de deux lots sur un droit de passage privé.

Proposé par J. Bernard; appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, conformément au paragraphe 6(1) du *Règlement provincial sur le lotissement*, approuve un droit de passage privé pour l'aménagement d'un terrain tel qu'indiqué sur le plan « Lotissement Anderson 2024-1 », sous réserve que le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit de passage privé ».

Proposition adoptée

Point 24-05-06

Demandeur : Surtek Group Ltd.

Lotissement Clark

Considération de la création de quatre lots sur un accès privé.

Considération d'une dérogation à la largeur d'un lot.

Proposé par C. Nason; appuyé par A. Floyd

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, conformément au paragraphe 6(1) du *Règlement provincial sur le lotissement* et au paragraphe 55(1) de la *Loi sur l'urbanisme* :

1. approuve un droit de passage privé de 10 mètres de largeur, pour l'aménagement d'un terrain tel qu'indiqué sur le plan « Lotissement Clark 2024-1 », sous réserve :
 - a. que le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit de passage privé »; et
 - b. que la zone tampon de 30 mètres du bassin Hammond Cove soit indiquée sur le plan final et que la déclaration suivante y soit ajoutée : « Cette zone est assujettie au *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* (90-80) de la *Loi sur l'assainissement des eaux* »;
2. approuve une dérogation de 44 mètres à la largeur d'un lot pour créer le lot 2024-8, d'une largeur de 10 mètres.

Proposition adoptée

Point 24-05-07

Demandeur : WSP

Lotissement Big K Ranch 2024-1

Considération de la création de deux lots sur un droit de passage privé.

Proposé par P. Morrison; appuyé par M. Forsythe

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, conformément au paragraphe 6(1) du *Règlement provincial sur le lotissement*, approuve un droit de passage de neuf mètres de largeur pour l'aménagement d'un terrain tel qu'indiqué sur le plan « Lotissement Big K Ranch Ltd 2024-1 », sous réserve :

- a. que le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit de passage privé »; et
- b. que la zone tampon de 30 mètres du cours d'eau soit indiquée sur le plan final et que la déclaration suivante y soit ajoutée : « Cette zone est assujettie au *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* (90-80) de la *Loi sur l'assainissement des eaux* ».

Proposition adoptée

Point 24-05-08

Demandeur : Eastern Land Surveys

Lotissement Wilsey Heights 2024-1

Considération de recommander au ministre des Transports et de l'Infrastructure qu'il approuve le prolongement d'une rue publique. Considération de dérogations à la longueur d'un bloc.

Proposé par M. Forsythe; appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, conformément au paragraphe 6(1) du *Règlement provincial sur le lotissement*, à l'alinéa 87(2)a) et au paragraphe 55(1) de la *Loi sur l'urbanisme* :

1. recommande au ministre des Transports et de l'Infrastructure d'approuver le prolongement d'une rue publique, tel qu'indiqué sur le plan « Lotissement Wilsey Heights 2022-3 », sous réserve :
 - a. que des mesures de contrôle de la poussière soient prévues pendant la construction de la rue au besoin; et;
2. approuve les dérogations suivantes à la longueur d'un bloc :
 - a. une dérogation de 66 mètres à la longueur d'un bloc pour créer le prolongement de Berry Drive, sur une longueur de 306 mètres du côté sud; et
 - b. une dérogation de 202 mètres à la longueur d'un bloc pour créer le prolongement de Berry Drive, sur une longueur de 442 mètres du côté nord.

Proposition adoptée

Point 24-05-09

Demandeur : Eastern Land Surveys

Lotissement Harris Estates, Phase 12, Étape 1

Considération de recommander au ministre des Transports et de l'Infrastructure d'approuver le prolongement de trois rues publiques et la création d'une future rue.
Considération de dérogations à la longueur d'un bloc.

Proposé par B. Hartt; appuyé par C. Nason

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, conformément au paragraphe 6(1) du *Règlement provincial sur le lotissement*, à l'alinéa 87(2)a) et au paragraphe 55(1) de la *Loi sur l'urbanisme* :

1. recommande au ministre des Transports et de l'Infrastructure d'approuver le prolongement de trois rues publiques et la création d'une future rue, tel qu'indiqué sur le plan « Lotissement Harris Estates, Phase 12, Étape 1 », sous réserve :
 - a) que des mesures de contrôle de la poussière soient prévues pendant la construction routière au besoin; et;
 - b) que la zone tampon de trente mètres des terres humides soit indiquée sur le plan final et que la déclaration suivante y soit ajoutée : « Cette zone est assujettie au *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* (90-80) de la *Loi sur l'assainissement des eaux* »; et
2. approuve les dérogations suivantes à la longueur d'un bloc :
 - a) approuve une dérogation de 230 mètres à la longueur d'un bloc pour créer le prolongement de Brandon Street, sur une longueur de 470 mètres du côté nord, entre Heather Lane et Jackson Street;
 - b) approuve une dérogation de 302 mètres à la longueur d'un bloc pour créer le prolongement de Brandon Street, sur une longueur de 542 mètres du côté sud, entre Brett Jonathan Drive et Jackson Street;
 - c. approuve une dérogation de 365 mètres à la longueur d'un bloc pour créer le prolongement de Jackson Street, sur une longueur de 607 mètres, du côté ouest, entre Brandon Street et Bud Street.

- d. approuve une dérogation de 531 mètres à la longueur d'un bloc pour créer le prolongement de Jackson Street, sur une longueur de 771 mètres, du côté est, entre Brandon Street et O'Leary Street; et
3. approuve une dérogation de 8,7 mètres à la largeur d'un lot pour créer le lot 23-20, sur une largeur de 45,3 mètres, à un retrait minimal de la rue publique.

Proposition adoptée

Point 24-05-10

Demandeur : Municipalité de Grand Lake

Lindon Chambers – demande de rezonage
Recommandation du comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale au conseil de la Municipalité de Grand Lake sur la modification proposée pour faire passer le zonage d'une propriété de zone Ressources à zone Résidentielle, sous réserve de modalités et conditions.

Proposé par M. Forsythe; appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale recommande que le conseil de la Municipalité de Grand Lake approuve le rezonage d'une propriété, pour la faire passer de zone Ressources à zone Résidentielle.

Proposition adoptée avec un dissident, P. Dufour

Point 24-05-11

Demandeur : Communauté rurale de Nashwaak

John Pond – demande de modification de zonage
Recommandation du comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale au conseil de la communauté rurale de Nashwaak, sur la modification proposée voulant faire passer le zonage d'une propriété de zone Rurale à zone Commerciale récréative, sous réserve de modalités et conditions.

Proposé par J. Bernard; appuyé par M. Forsythe

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale recommande que le conseil de la communauté rurale de Nashwaak, approuve la modification de zonage, la faisant passer de zone Rurale à zone Commerciale récréative.

Proposition adoptée

6. AJOURNEMENT

Proposé par C. Nason; appuyé par M. Forsythe

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, que la réunion soit levée à 17 h 45. »

Proposition adoptée